

Châteaurenard, le futur centre nautique ouvrira au 1er semestre 2026



Marcel Martel, maire de <u>Châteaurenard</u> a procédé à la pose de la première pierre du futur centre nautique qui sera livré 1^{er} semestre 2026. Le coût prévisionnel de ce futur Bâtiment durable méditerranéen (BDM), niveau argent, affleure les 9M€. Il est destiné à la population locale, environnante ainsi qu'aux touristes.

Alors que le Bâtiment et les Travaux publics sont à la peine, de beaux projets combattent la morosité pour s'épanouir à l'orée de cette nouvelle année. Ainsi Châteaurenard se parera bientôt d'un futur centre nautique ouvert au public au 1^{er} semestre 2026 pour un coût estimé à 8 752 885€ hors taxes.





Copyright Blamm Architecte

Dans le détail,

sa réalisation proposera un bassin sportif de 25 mètres, un bassin de détente pour l'apprentissage de la natation ainsi que des activités aquatiques comme l'aquagym et l'aquabike, une pataugeoire avec des jeux pour tout petits, un pentagliss intérieur de trois pistes et des jeux aquatiques dans un splashpad. La halle bassin sera découvrable à la belle saison, ce qui permettra un apport en lumière naturelle ainsi que la ventilation des espaces.

Une architecture bioclimatique

Le Bâtiment durable Méditerranéen (BDM) niveau argent, répondra à de hautes exigences de performance énergétique ce qui aura pour effet de limiter son coût de fonctionnement par rapport aux piscines actuelles. Le auvent en panneaux photovoltaïque protègera les vitrages du soleil et assurera l'autoconsommation électrique du centre nautique. Le chauffage des bassins se fera par géothermie. De même, l'alimentation des bassins en eau se fera depuis un forage. L'eau de récupération des bassins, après ultrafiltration, alimentera l'arrosage des espaces verts ainsi que les sanitaires.





Copyright Blamm architecte

Performance énergétique

Près de 80% des besoins de chaleur seront couverts par la géothermie ; 63% de la consommation du centre nautique par les énergies renouvelables ou la récupération d'énergie ; 15% des apports par le soleil, le tout complété par l'apport de 14% d'autoproduction photovoltaïque.

Démolition, destruction et désamiantages préalables

Les travaux de démolition de l'ancienne piscine d'extérieur construite dans les années 1970 et auparavant ouverte trois mois par an, ont débuté en juin 2024 et la phase de gros œuvre débuté en décembre de la même année. Le sous-sol accueillera la machinerie, les filtres et les pompes. Une première déambulation pour découvrir le site et le projet a été proposée au public en septembre 2025.





Marcel Martel, maire de Châteaurenard et David Chambon conseiller municipal délégué aux sports Copyright Ville de Châteaurenard